



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 12 juillet 2012 à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
1140, Charles Major (Lot 1 972 546)	La demande a pour objet d'autoriser le projet d'agrandissement à l'étage avec un porte-à-faux avec une marge latérale droite de 0,8 m au lieu de 1,25 m et avec une marge latérale totale de 2,05 m au lieu de 3 m.

DONNÉ à Deux-Montagnes, ce 22 juin 2012.

Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier